

HABITATION - COMMERCE - BUREAU - IMMEUBLE DE PRESTIGE

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE

GESTION LOCATIVE

A partir de

4,50 %⁽¹⁾
TTC

⁽¹⁾ Déductibles des revenus fonciers



OFFRE SPECIALE

Contactez-nous

► 01 53 70 41 60

info@cda-immobilier.com

(1) Sur les encaissements T.T.C.

Grafica Concept 06 23 24 72 40 - Ne pas jeter sur la voie publique

FAÎTES GÉRER VOTRE BIEN EN TOUTE TRANQUILLITÉ PAR UN PROFESSIONNEL

71, avenue Foch - 75116 PARIS - Tél. :01 53 70 41 60 - Fax. :01 47 27 45 36
info@cda-immobilier.com - www.cda-immobilier.com

SAS au capital de 37 000 € - RCS Paris B 448 864 165 - SIRET 448 864 165 00023 - APE 703C

FNAIM

AU SERVICE DES PROPRIÉTAIRES

GÉRANCE

HABITATION

COMMERCE

BUREAU

IMMEUBLE
DE PRESTIGE

FONDS DE
COMMERCE

ETC...

FNAIM

GESTION
TRANSACTION
CONSEIL & AUDIT

Cartes professionnelles :
Gestion n° G 4810
Transaction n° T 10339
délivrées par la
Préfecture de Paris
Garantie financière :
Caisse de Garantie FNAIM
89 rue de la Boétie
75008 PARIS

N° d'adhérent: 10963 R

Vous êtes propriétaire ou vous allez le devenir ?

La Gestion d'un bien demande une disponibilité quotidienne et des compétences dans les domaines de l'immobilier.

Confier la Gestion Locative à un professionnel comme CDA, affilié FNAIM (Fédération Nationale de l'Immobilier) première organisation professionnelle de l'immobilier en France.

CDA est le spécialiste et le conseil privilégié de tout propriétaire désireux de se défaire de la gestion de son bien :

CDA recherche et installe les locataires, en s'assurant qu'ils disposent de toutes les garanties que le bailleur est en droit d'attendre (solvabilité...),

CDA rédige les contrats de location grâce à ses connaissances juridiques et techniques,

CDA procède à la revalorisation des loyers et en fin de bail vous conseille sur les modalités de renouvellement,

CDA dresse l'état des lieux d'entrée et sortie des locataires,

CDA quitte et perçoit les loyers et les charges, règle au syndic les provisions sur charges qu'il contrôle et analyse préalablement,

CDA est l'intermédiaire qui se charge de régler les litiges entre locataires et propriétaires,

CDA veille à préserver et améliorer votre investissement immobilier au regard des obligations techniques et juridiques en vigueur (loi 1989, SRU...), à défaut, il fait réaliser les travaux sous le contrôle du propriétaire.

Interrogez nous sur les garanties loyers impayés.

NOTRE ENGAGEMENT

Votre patrimoine en toute Tranquillité, Simplicité et Liberté

vous décharger de la gestion administrative, comptable et technique de votre bien